

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION

6 bis avenue des
Pyrénées
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

Séance du
25 février 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Procès-verbal n° 2020/01

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

L'an deux mille vingt et le 25 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis dans les locaux de la Halte-répît sur convocation régulière en date du 18 février, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, Mme Monique GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME NADINE MAURIN, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE, MME ISABELLE DIAZ, MME CHRISTIANE FARRUGIA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME MONIQUE BEZOS

Étaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. JOËL FEUILLERAT (Pouvoir donné à Mme Monique GUEDES), Mme Elisabeth ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME CHRISTIANE FARRUGIA).

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME MICHELE CHAVE

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du Procès-Verbal 2019-08 du Conseil d'Administration du CCAS du 12 décembre 2019
- 2 - Fixation de la participation des familles pour les séjours enfants
- 3 - Signature d'une convention de partenariat avec EDF
- 4 - Renouvellement de la convention « Bourse Solidarité Vacances » avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
- 5 - Aides financières

1. Adoption du Procès-Verbal n°2019-08 du Conseil d'Administration du CCAS du 12 décembre 2019

Monsieur le Président demande aux conseillers municipaux et membres de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal n°2020-02 du Conseil d'Administration du CCAS du 18 juin 2020.

Par ailleurs, le Procès-Verbal n°2020-01 du 25 février 2020 est soumis à la relecture des élus et membres concernés pour approbation et rectifications éventuelles.

2. Fixation de la participation des familles pour les séjours enfants

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS que par délibération D2019-35 en date du 12 décembre 2019, la convention de partenariat entre le CCAS et la Ville de Saint Jean a été renouvelée pour l'organisation de séjours enfants en 2020.

Il convient aujourd'hui de fixer le montant de la participation des familles à chacun de ces séjours, calculée en fonction du montant du coût du séjour par enfant.

Madame la Vice-Présidente vous propose de fixer le montant des participations des familles comme indiqué sur les tableaux en annexe de cette délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2020.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, de fixer le montant de la participation des familles aux séjours enfants 2020 tel qu'indiqué sur les tableaux joints en annexe.

3. Signature d'une convention de partenariat avec EDF

Madame La Vice-Présidente informe les membres du CCAS que dans le cadre d'une démarche commune en matière de lutte contre la précarité énergétique, EDF nous propose de signer une convention de partenariat.

Cette convention a pour objectif

- D'informer les agents du CCAS sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients d'EDF,
- De mobiliser nos réseaux respectifs de partenaires et d'intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention,
- De préciser les modalités de partenariat entre le CCAS et EDT concernant la notification des demandes et des décisions d'aides et les modalités de versement des aides financières du CCAS à destination des clients EDF en situation de précarité.

Dans ce cadre, EDF met à disposition du CCAS un Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS EDF), en complément des modes habituels de communication.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver cette convention
- De l'autoriser à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

4. Renouvellement de la convention « Bourse Solidarité Vacances » avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS que par délibération D2018-023 en date du 11 septembre 2018, le CCAS a signé une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Bourse Solidarité Vacances ».

Ce dispositif vise à favoriser l'accès aux vacances pour tous et est destiné aux personnes en difficulté économique ou sociale, capable de partir de façon autonome mais nécessitant une aide dans la préparation de leur séjour de vacances. Il propose des offres de séjours variés et de qualité à prix solidaires, au sein de villages vacances partenaires.

Les tarifs des offres de séjour vont de -50 à -70% de réduction par rapport aux prix publics.

La SNCF, partenaire du programme, met à disposition de l'ANCV des billets de train valables sur tout le territoire au tarif unique de 30 € aller/retour.

Pour continuer d'accéder au programme BSV, il convient de renouveler la convention avec l'ANCV par laquelle le CCAS s'engage à :

- Proposer des offres de séjours, de loisirs et de transports à des publics fragilisés, dans le respect des conditions générales du programme,
- Attribuer ces offres à des personnes ou des familles exclues de l'accès aux vacances,
- Accompagner les bénéficiaires dans toutes les étapes du projet

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de l'autoriser à signer la convention avec l'ANCV pour la mise en œuvre du programme « Bourse Solidarité Vacances » et tous les documents y afférents.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

5. Aides financières

1 dossier a été présenté en séance, ce dossier bénéficie d'une aide financière pour un montant total de 300 €.

La séance a été levée à 19 heures.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

**Pour copie conforme,
Le Président Marc PÉRÉ**



Transmis-le - 7 JUIL. 2020
- Affiché le - 7 JUIL. 2020

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le - 7 JUIL, 2020

ID : 031-213105612-20200707-D2020_10_1-DE



Noms	Signatures
M. Marc PÉRE	
Mme Isabelle GODEAS	
M. Yvan NAVARRO	
Mme Michèle CHAVE	
Mme Nathalie SIMON LABRIC	
M. Joël FEUILLERAT	
Mme Monique GUEDES	
Mme Nadine MAURIN	
MME Elisabeth ATTELAN	
M. Jean-Paul MAUVEZIN	
M. André DA PONTE	
Mme Marie BIRE	
Mme Renée HUMEAU	
Mme Monique BEZOS	
Mme Raymonde CORBON	
Mme Isabelle DIAZ	
Mme Christiane FARRUGIA	